



**CONTRAT DE RESERVATION D'UN CHALET / PERSONNES
A LA TAILLADE DE MONTSEGUR**

Le réservant

Nom : Prénom : Nombre d'adultes :
Nombre d'enfants :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E mail :

Comment avez vous connu « La Taillade de Montségur »

- Internet (préciser le site)
- Brochure du domaine (préciser le lieu où vous l'avez eue).....
- Bouche à oreilles
- Autres (à préciser).....

Date d'arrivée : Date de départ :

<u>Tarif du séjour</u> :€
Linge de lit 8€/personne€
Linge de toilette 7€ / personne€
Animal 30€ / semaine€
Kit Bébé 20€ / semaine€
Frais de dossier10,00.€

Total réservation TTC€
Acompte de 30% à verser€
Solde retant à régler à votre arrivée€

Toutes les rubriques doivent impérativement être renseignées

Merci de bien vouloir joindre l'acompte à l'envoi du présent contrat par chèque bancaire à l'ordre de La Taillade de Montségur, pour que la réservation puisse être prise en compte ou par virement bancaire.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location d'un chalet à La Taillade de Montségur

Le

Signature

Contrat à retourner avec le règlement à :

La Taillade de Montségur

3, Quartier Poésie

09300 FOGAX ET BARRINEUF

Tél : 05.61.05.60.89- 06.30.62.93.09

www.latailladedemontsegur.com

contact@latailladedemontsegur.com



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN CHALET A « LA TAILLADE DE MONTSEGUR »

◆ RESERVATION

Toute les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être cédées ou sous louées.

Elle peut être faite par téléphone mais ne peut être prise en compte qu'après réception du contrat de réservation dûment rempli et signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 30%, dont le montant figure sur le contrat de réservation. L'option est maintenue dans un délai de 7 jours.

◆ REGLEMENT

La réservation est définitive lorsque nous encaissons l'acompte de 30%. Le solde du séjour doit être réglé à la réception des clefs, le jour de votre arrivée. Règlement par chèque bancaire, chèque vacances ou espèce.

◆ TARIF

Nos tarifs comprennent : la location de l'hébergement choisi, la vaisselle, la consommation d'eau et de gaz, la literie (couverture, protection de matelas et oreillers, les draps ne sont pas compris).

Les chalets sont équipés avec terrasse et mobilier de jardin. La consommation d'électricité est à régler sur place.

◆ SEJOUR

Arrivée entre 15H00 et 18H00 le samedi et **départ avant 10H00** le samedi.

◆ CAUTION – DEPOT DE GARANTIE

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au chalet et /ou aux objets garnissant les lieux, le locataire versera le jour de son arrivée la somme de trois cent euros (300€), sous forme de :

1 chèque de 300 € pour le matériel pouvant être restitué dans les 3 semaines en cas de besoin

50 € en espèce pour le ménage restitué au départ (condition de restitution précisée dans le contrat de location établi le jour de l'arrivée)

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

◆ ASSURANCES et RESPONSABILITES

Les locataires bénéficient pendant leur séjour de la garantie Responsabilité Civile de La Taillade de Montségur pour tous dommages corporels ou matériels dont La Taillade de Montségur aura été reconnu responsable à leur égard.

Les parkings des résidences sont gratuits mais non gardés. Un seul véhicule est admis sur la parc par chalet.

La Taillade de Montségur décline donc toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation.

◆ CONDITION D'ANNULATION

Annulation du séjour :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée :

- Si plus de 60 jours avant la date du départ : la somme de 77 € sera déduite de votre acompte.

- Si moins de 60 jours avant la date du départ : l'acompte de 30% sera entièrement retenu.

Annulation du fait de La Taillade de Montségur :

En cas d'évènement extérieur indépendant de sa volonté, le DOMAINE DE LA TAILLADE DE MONTSEGUR se réserve le droit de modifier ou d'annuler les séjours.

Dans ce cas, les sommes versées au titre du séjour seront intégralement remboursées.

Modification du séjour :

Après paiement de l'acompte, toutes demandes de modifications des dates de séjour ou de réduction

de la durée du séjour ne pourront se faire que dans le cadre d'un accord préalable du DOMAINE DE LA TAILLADE DE MONTSEGUR . Si les disponibilités ne permettent pas de donner satisfaction à la demande, celle-ci pourra être assimilée à une annulation du fait du client.

De plus, les tarifs étant présentés dans le cadre d'un forfait, tout séjour écourté ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Sur place, les prolongations de séjour (volontaire ou découlant d'événements extérieurs : conditions climatiques ...) sont acceptés dans la limite des disponibilités et facturées par journée sur la base du tarif applicable.

◆ ETAT DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier seront faits en début et fin de séjour par le propriétaire (ou son représentant) et le locataire. Une feuille d'inventaire sera établie et signée. Le locataire disposera de 24 heures pour signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

En ce qui concerne les détériorations dûment constatées, elles feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garanti.

Les chalets étant non-fumeur, la caution de 50.00 € demandée à l'arrivée pourra être retenue en cas d'infraction.

◆ ANIMAUX

Les animaux domestiques doivent être impérativement tenus en laisse. Il convient de préciser la race de l'animal lors de l'inscription et de présenter son carnet de vaccination à l'arrivée.

Les chiens de 1^{ère} catégorie sont strictement interdits dans l'enceinte du domaine.

◆ BARBECUE

Les barbecues à charbon de bois sont tolérés au sein du domaine mais leur utilisation est formellement interdite sur les terrasses et à l'intérieur des chalets. Cependant, il vous est recommandé d'être très vigilant et de ne pas gêner les voisins. En cas de gêne répétée, le camping est autorisé à interdire l'utilisation du barbecue à charbon.

◆ ACCES A LA PISCINE

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et restent sous l'entière responsabilité de ce dernier. Le règlement affiché à l'entrée de la piscine doit être respecté. Les shorts de bain sont interdits dans la piscine.

Fait en deux exemplaires

A, le

Le locataire :

Signature(s) précédée(s) de

La mention « lu et approuvée »